

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2020

<b>Conseil municipal</b>		L'an deux mille vingt, et le 24 janvier à 19h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par lui, le 20/01/2020 et affichée le 20/01/2020.
Membres afférents	11	
Membres en exercice	8	
Membres présents	7	

Présents : José MONEL, Laurence BEAUD-FESQUET, Carole LECLÈRE, Isabelle SIMON, Véronique VEAUUVY, Christophe BEAUD, Bruno PERRIN.

Absent(s) excusé(s) : Gabriel FERRER

*Secrétaire de séance élu(e) : Carole LECLÈRE*

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2019,*
2. *Finances Publiques : remboursement taxe d'aménagement,*
3. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : avenant à la convention service urbanisme,*
4. *Amendes de police 2020 : demande de subvention,*
5. *Demande d'un administré pour l'acquisition d'une parcelle communale et de la lampisterie,*
6. *Association Française des Sclérosés en Plaques : demande de subvention*
7. *Questions diverses.*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2019.

### **FINANCES PUBLIQUES : REMBOURSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'annulation d'un permis de construire, il convient de rembourser la taxe d'aménagement qui a été perçue par la commune de Vic le Fesq.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le remboursement de la taxe d'aménagement.

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION TECHNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS**

Monsieur le Maire propose que l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols soit signée par la commune adhérente au service urbanisme.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour signer la convention.

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **AMENDES DE POLICE 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée du village « Grand'Rue ». Le projet d'un montant estimatif de 34 500,00 € HT s'inscrit dans une dynamique de valorisation, de sécurisation, d'embellissement et d'amélioration de la qualité de vie des usagers de la voie (véhicules et piétons) et des riverains.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander la subvention.

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0*

### **DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE ET DE LA LAMPISTERIE**

Mr Bruno PERRIN quitte la salle du conseil.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour céder la parcelle communale et la lampisterie au prix de 80 €/m<sup>2</sup>.

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis défavorable à cette demande de subvention.

*Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

**QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 19h49.

Le Maire,  
José MONEL.

